

**Rapport du commissaire aux apports sur l'apport effectué pour
la constitution de SAS A&W HOLDING**

Sandrine ZANA

9 rue Ernest Renan
92130 Issy les Moulineaux

A&W HOLDING

Société par actions simplifiées
au capital de 820 000,00 €
Siège social : 8 rue Miriam Makeba
93500 Pantin

2

Rapport du commissaire aux apports sur l'apport effectué pour la constitution de la SAS A&W HOLDING

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des futurs associés en date du 18 décembre 2024, concernant l'apport des titres devant être effectué par Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang pour la constitution de la société par actions simplifiées A&W HOLDING, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport rédigé par le représentant de la société concernée en date du 20 décembre 2024 et qui nous a été communiqué.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

A aucun moment, nous ne nous sommes trouvés dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de dépendance prévus par la loi.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération s'inscrit dans le cadre d'une constitution de société par actions simplifiées par apport de titres.

1.2 Présentation des parties en présence

- **Monsieur HU Sizong – l'apporteur**

Monsieur HU Sizong, né le 11 février 1989 à RUIAN, ZHEJIANG en Chine, de nationalité chinoise, demeurant 8 rue Miriam Makeba 93500 Pantin

- **Madame ZHOU Yufang – l'apporteur**

Madame ZHOU Yufang, née le 25 mars 1990 à ZHEJIANG en Chine, de nationalité chinoise, demeurant 8 rue Miriam Makeba 93500 Pantin

- **La SAS A&W HOLDING – La société constituée**

La Société A&W HOLDING, société bénéficiaire de l'opération, a pour objet «les activités de holding, toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement, ou autrement»

La bénéficiaire a son siège social au 8 rue Miriam Makeba 93500 Pantin et est créée sous la forme d'une société par actions simplifiées. Le capital social d'un montant de 820 000 euros est entièrement apporté par Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang sous la forme de 8 200 titres d'une valeur nominal de 100€. Monsieur HU Sizong détient 4 700 actions, numérotée de 1 à 4 70 et Madame ZHOU Yufang détient 3 500 actions, numérotée de 4 701 à 8 200

1.3 Liens entre les parties

Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang seront associée de la société A&W HOLDING.

1.4 Régime juridique et fiscal

Les parties déclarent que le présent apport, génère une plus-value..

1.5 Présentation de l'apport

- a) Méthode d'évaluation retenue pour arrêter les conditions de l'opération

La valorisation de l'apport repose sur une méthode multicritère effectuée à partir des comptes annuels des exercices 2022,2023 et 2024 de la société Z et R.

En vue de l'évaluation de ses parts sociales, il faut dans un premier temps réévaluer son fonds de commerce qui constitue la valeur essentielle de cette société.

Trois méthodes ont été utilisées pour le calcul de la valeur de son fonds de commerce :

1. VALEUR DU FONDS DE COMMERCE PAR le multiple de L'E.B. E
2. VALEUR DU FONDS DE COMMERCE PAR Multiple des RECETTES
3. VALEUR DU FONDS DE COMMERCE PAR Valeur de Productivité

Le projet de contrat d'apport susmentionné étant daté du 20 décembre 2024 et reposant sur une valorisation récente, il a été estimé que la valeur des titres obtenues par Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang n'a pas subi de perte de valeur depuis cette date.

La valorisation apportée est reprise à l'article « Apports » du projet de statuts constitutifs de la SAS A&W HOLDING.

b) Description de l'apport

Monsieur HU Sizong apporte à la société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les quarante actions de cent euros de valeur nominale chacune, qu'elle détient dans le capital de la société Z & R, numérotées 1 à 40. Cet apport est évalué à la somme de 470 000 euros.

Madame ZHOU Yufang apporte à la société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les trente actions de cent euros de valeur nominale chacune, qu'il détient dans le capital de la société Z & R, numérotées 41 à 70. Cet apport est évalué à la somme de 350 000 euros.

Lesdits biens sont évalués à la somme de HUIT CENT VINGT MILLE (820 000) euros.

1.6 Conditions suspensives

Aucune condition suspensive à l'opération n'est précisée dans le cadre de l'opération.

1.7 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, il sera attribué aux apporteurs,

- Monsieur HU Sizong 4 700 actions de la société A & W HOLDING, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées.
- Madame ZHOU Yufang 3 500 actions de la société A & W HOLDING, d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées

1.8 Avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin :

- De contrôler la réalité de l'apport,
- D'apprécier la valeur des apports pris individuellement et dans leur ensemble,
- De vérifier, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport.

Pour cela, nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables et juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de contrat d'apport,
- Obtenu les éléments juridiques nécessaires à la validation de l'existence des sociétés,
- Examiné le projet de statuts constitutif,
- Examiné la valorisation de l'actif apporté, effectuée pour les besoins de la rémunération des apports, afin d'apprécier la valeur globale de l'apport envisagé,
- Apprécie, jusqu'à la date d'émission du présent rapport, l'importance de faits ou événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports d'ici la date d'effet de l'apport notamment à travers des échanges avec les associés.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société A&W HOLDING en cours de constitution nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant remettre en cause la valeur de l'apport.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable.

L'apport des titres envisagé est effectué par Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang. La valorisation de l'apport se base sur la valorisation des capitaux propres de la société Z et R après avoir intégré la valeur du fonds de commerce. La méthode de valorisation est conforme au traitement comptable des opérations similaires et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

a) Appréciation de la valeur individuelle des éléments d'actifs apportés

Nous avons vérifié la réalité des éléments d'actifs apportés par Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang par l'obtention de la liasse fiscale au 30/06/22, 30/06/23 et 30/06/24 et du registre des bénéficiaires effectifs qui confirment la pleine propriété des éléments apportés.

b) Appréciation de la valeur globale de l'apport

Nous avons estimé la valorisation des titres de Monsieur HU Sizong et Madame ZHOU Yufang en nous appuyant sur une méthode multicritère retenu par la direction du fonds de commerce de la structure puis rajouté la plus value constaté sur la valorisation des capitaux propres dans la situation de la SAS Z et R au 30 juin 2024.

Au terme de nos travaux nous avons estimé que la méthode pour évaluer les titres apportés à la SAS A&W HOLDING était jugée prudente.

3. Conclusion

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 820 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au capital de la société bénéficiaire.

Fait à Issy les Moulineaux,

Le 27/12/2024

Signature :

Le Commissaire aux Apports, Sandrine ZANA



Sandrine ZANA
Commissaire aux comptes
9 rue Ernest Renan
92130 Issy les Moulineaux
SIREN : 809154610